

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes

ÉTAT DE L'ACTIF NET

31 décembre

	2013	2012
ACTIF		
Placements à la juste valeur	105 822 275 \$	90 780 623 \$
Trésorerie	811 173	37 641
Revenu de placement à recevoir	190	21
	<u>106 633 638</u>	<u>90 818 285</u>
PASSIF		
Rachats à payer	56 000	—
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	2 163 400	503 412
	<u>2 219 400</u>	<u>503 412</u>
Actif net	<u>104 414 238 \$</u>	<u>90 314 873 \$</u>
ACTIF NET PAR SÉRIE		
Parts de série I	<u>104 414 238 \$</u>	<u>90 314 873 \$</u>
PARTS EN CIRCULATION		
Parts de série I	<u>10 134 828</u>	<u>8 849 892</u>
ACTIF NET PAR PART		
Parts de série I	<u>10,30 \$</u>	<u>10,21 \$</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Périodes closes les 31 décembre

	2013	2012*
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	<u>90 314 873 \$</u>	<u>— \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>1 030 665</u>	<u>957 509</u>
OPÉRATIONS SUR PARTS		
Produit de l'émission		
Parts de série I	58 695 121	89 357 364
Montants versés pour le rachat	(45 626 421)	—
Parts de série I	<u>13 068 700</u>	<u>89 357 364</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET		
Parts de série I	<u>14 099 365</u>	<u>90 314 873</u>
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	<u>104 414 238 \$</u>	<u>90 314 873 \$</u>

* Le Fonds a été lancé le 18 mai 2012.

ÉTATS DES RÉSULTATS

Périodes closes les 31 décembre

	2013	2012*
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts	<u>866 \$</u>	<u>519 \$</u>
CHARGES		
Taxe de vente harmonisée/taxe sur les produits et services	3 018	195
Honoraires d'audit	10 420	772
Honoraires du comité d'examen indépendant	250	65
Droits de dépôt	4 549	462
Frais juridiques	731	191
Charges liées à l'information des porteurs de parts	6 349	553
Frais d'administration et de service liés aux porteurs de parts	17 093	3 549
Frais de découvert	502	—
	<u>42 912</u>	<u>5 787</u>
Charges prises en charge par le gestionnaire	(163)	(36)
	<u>42 749</u>	<u>5 751</u>
Revenu (perte) net de placement	(41 883)	(5 232)
Gain (perte) net réalisé sur les placements vendus	<u>2 101 023</u>	<u>854 301</u>
Frais liés aux contrats à terme de gré à gré	(687 265)	(98 948)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	<u>1 318 778</u>	<u>710 800</u>
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats à terme de gré à gré	(1 659 988)	(503 412)
Gain (perte) net sur les placements et coûts de transactions	<u>1 072 548</u>	<u>962 741</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	<u>1 030 665 \$</u>	<u>957 509 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>1 030 665 \$</u>	<u>957 509 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, PAR PART		
Parts de série I	<u>0,08 \$</u>	<u>0,16 \$</u>

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (suite)

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

31 décembre 2013

Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS* – 101,4 %							
Énergie – 25,5 %							
244 963	Canadian Natural Resources Ltd.	8 713 334	8 803 970	175 060	BCE Inc.	7 945 973	8 052 760
291 513	Cenovus Energy Inc.	8 713 324	8 861 995	185 706	Rogers Communications, Inc., cat. B	8 713 326	8 926 887
239 245	Suncor Énergie Inc.	8 713 303	8 909 484	241 299	TELUS Corporation	8 713 306	8 821 891
		26 139 961	26 575 449			25 372 605	25 801 538
Matières premières – 17,7 %							
482 465	First Quantum Minerals Ltd.	8 713 318	9 234 380	TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS		103 792 697	105 822 275
333 972	Ressources Teck Limitée, cat. B	8 713 329	9 234 326				
		17 426 647	18 468 706	Contrats à terme de gré à gré – (2,1)%			(2 163 400)
Industries – 8,3 %							
1 877 918	Bombardier Inc., cat. B	8 713 540	8 657 202	AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS – 0,7 %			755 363
Services financiers – 25,2 %							
215 676	Brookfield Asset Management Inc., cat. A	8 713 310	8 890 165	ACTIF NET – 100,0 %			104 414 238
270 600	Power Corporation du Canada	8 713 320	8 645 670				
234 103	Financière Sun Life inc.	8 713 314	8 783 545				
		26 139 944	26 319 380				

* Affectées en garantie de l'exécution des obligations du Fonds au titre du contrat à terme de gré à gré.

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

	Date de règlement	Contrepartie	Nombre nominal de parts	Montant à payer (\$)	Montant à recevoir (\$)	Plus-value (moins-value) (\$)
Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, série I	21 janv. 2014	TD Global Finance	9 818 878	105 822 275	103 658 875	(2 163 400)

Le Fonds conclut des contrats à terme de gré à gré en vue d'obtenir un rendement semblable à celui qu'il aurait obtenu en investissant directement dans des parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (le « fonds de référence »). Le Fonds a conclu un contrat d'achat et de vente à terme avec TD Global Finance (la « contrepartie »).

La contrepartie a reçu une notation de AA- de Standard & Poor's.

En vertu du contrat à terme de gré à gré, la contrepartie convient de payer au Fonds un montant équivalant au produit du rachat du nombre de parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes précisé dans le contrat en échange du portefeuille d'actions du Fonds.

APERÇU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Énergie	25,5	24,8
Matières premières	17,7	25,7
Industries	8,3	8,3
Biens de consommation discrétionnaire	–	16,8
Services financiers	25,2	8,2
Services de télécommunications	24,7	8,3
Services publics	–	8,5
Contrats à terme de gré à gré	(2,1)	(0,6)

APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉFÉRENCE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligations fédérales	6,1	3,2
Titres adossés à des créances hypothécaires	3,3	4,6
Obligations de sociétés	89,5	91,0
Contrats à terme standardisés	0,1	0,0

Toutes les actions sont des actions ordinaires, à moins d'indication contraire.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (suite)

ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

31 décembre 2013 et 2012

Le Fonds obtient une exposition au rendement de la série I du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes (le « fonds de référence ») au moyen de contrats à terme de gré à gré. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux instruments financiers du fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition du fonds de référence au risque de taux d'intérêt en fonction de la durée à courir jusqu'à l'échéance de son portefeuille d'obligations et de débentures. Le Fonds est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt de manière proportionnelle à ses placements dans le fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt*	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Moins de 1 an	– \$	– \$
De 1 à 3 ans	289 969 159	178 862 025
De 3 à 5 ans	963 424 742	1 075 765 592
De 5 à 10 ans	1 945 110 161	1 659 604 698
Plus de 10 ans	45 769 087	–
Total	3 244 273 149 \$	2 914 232 315 \$

* Compte non tenu de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et des actions privilégiées, s'il y a lieu.

Au 31 décembre 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, en supposant que la courbe des taux se soit déplacée parallèlement et que toutes les autres variables soient demeurées constantes, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté de 1 273 071 \$, ce qui représente environ 1,2 % du total de l'actif net (1 102 842 \$ au 31 décembre 2012, soit environ 1,2 % du total de l'actif net). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité. La différence peut être importante.

Risque de crédit (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition indirecte du Fonds aux notations des actions privilégiées, des obligations et des débentures, à l'exclusion de la trésorerie et des instruments du marché monétaire, détenus par le fonds de référence.

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA	13,0	12,9	10,9	10,8
AA	25,2	24,9	26,5	26,1
A	40,5	40,0	47,6	47,1
BBB	20,5	20,3	15,0	14,8
BB	0,8	0,8	–	–
Total	100,0	98,9	100,0	98,8

Risque de liquidité (note 3)

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des flux de trésorerie et de celles des passifs financiers du Fonds.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Moins de 3 mois	Moins de 3 mois
Créditeurs et charges à payer	56 000 \$	– \$
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	2 163 400	503 412
Total	2 219 400 \$	503 412 \$

Classement selon la hiérarchie des justes valeurs (note 2)

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur respectivement aux 31 décembre 2013 et 2012.

31 décembre 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	105 822 275 \$	– \$	– \$	105 822 275 \$
Contrats à terme de gré à gré – Passif	– (2 163 400)	–	– (2 163 400)	
	105 822 275 \$	(2 163 400)\$	– \$	103 658 875 \$

31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	90 780 623 \$	– \$	– \$	90 780 623 \$
Contrats à terme de gré à gré – Passif	– (503 412)	–	(503 412)	
	90 780 623 \$	(503 412)\$	– \$	90 277 211 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes closes les 31 décembre 2013 et 2012.

S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré

ÉTAT DE L'ACTIF NET

31 décembre

	2013	2012
ACTIF		
Placements à la juste valeur	125 630 198 \$	122 620 517 \$
Trésorerie	79 391	37 749
Revenu de placement à recevoir	57	32
	<u>125 709 646</u>	<u>122 658 298</u>
PASSIF		
Rachats à payer	22 000	—
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	<u>2 760 747</u>	<u>829 570</u>
Actif net	<u>122 926 899 \$</u>	<u>121 828 728 \$</u>
ACTIF NET PAR SÉRIE		
Parts de série I	<u>122 926 899 \$</u>	<u>121 828 728 \$</u>
PARTS EN CIRCULATION		
Parts de série I	<u>12 225 898</u>	<u>12 095 055</u>
ACTIF NET PAR PART		
Parts de série I	<u>10,05 \$</u>	<u>10,07 \$</u>

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Périodes closes les 31 décembre

	2013	2012*
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	<u>121 828 728 \$</u>	<u>— \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>(332 825)</u>	<u>201 688</u>
OPÉRATIONS SUR PARTS		
Produit de l'émission		
Parts de série I	56 722 760	121 627 040
Montants versés pour le rachat		
Parts de série I	<u>(55 291 764)</u>	<u>—</u>
	<u>1 430 996</u>	<u>121 627 040</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET		
Parts de série I	<u>1 098 171</u>	<u>121 828 728</u>
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	<u>122 926 899 \$</u>	<u>121 828 728 \$</u>

* Le Fonds a été lancé le 18 mai 2012.

ÉTATS DES RÉSULTATS

Périodes closes les 31 décembre

	2013	2012*
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts	<u>486 \$</u>	<u>644 \$</u>
CHARGES		
Taxe de vente harmonisée/taxe sur les produits et services	3 238	249
Honoraires d'audit	11 046	966
Honoraires du comité d'examen indépendant	290	77
Droits de dépôt	5 010	—
Frais juridiques	831	225
Charges liées à l'information des porteurs de parts	6 448	439
Frais d'administration et de service liés aux porteurs de parts	19 540	3 584
Frais de découvert	1 447	—
	<u>47 850</u>	<u>5 540</u>
Charges prises en charge par le gestionnaire	<u>(14)</u>	<u>(45)</u>
	<u>47 836</u>	<u>5 495</u>
Revenu (perte) net de placement	<u>(47 350)</u>	<u>(4 851)</u>
	<u>985 326</u>	<u>150 944</u>
Gain (perte) net réalisé sur les placements vendus	<u>(789 603)</u>	<u>(114 325)</u>
Frais liés aux contrats à terme de gré à gré	<u>1 449 979</u>	<u>999 490</u>
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements		
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats à terme de gré à gré	<u>(1 931 177)</u>	<u>(829 570)</u>
	<u>(285 475)</u>	<u>206 539</u>
Gain (perte) net sur les placements et coûts de transactions	<u>(332 825)\$</u>	<u>201 688 \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités		
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>(332 825)\$</u>	<u>201 688 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, PAR PART		
Parts de série I	<u>(0,02)\$</u>	<u>0,02 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré (suite)

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

31 décembre 2013

Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS* – 102,2 %				ACTIONS* (suite)			
Actions du Canada – 102,2 %				Services de télécommunications – 24,6 %			
Énergie – 25,8 %				196 640 BCE Inc.		8 931 389	9 045 440
292 406 Canadian Natural Resources Ltd.		10 386 261	10 509 072	221 408 Rogers Communications, Inc., cat. B		10 386 249	10 643 083
347 950 Cenovus Energy Inc.		10 386 308	10 577 680	287 948 TELUS Corporation		10 386 284	10 527 379
285 338 Suncor Énergie Inc.		10 386 303	10 625 987			29 703 922	30 215 902
		31 158 872	31 712 739				
Matières premières – 17,9 %				TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS		123 180 729	125 630 198
575 099 First Quantum Minerals Ltd.		10 386 288	11 007 395				
398 094 Ressources Teck Limitée, cat. B		10 386 272	11 007 299	Contrats à terme de gré à gré – (2,2) %			(2 760 747)
		20 772 560	22 014 694	AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS – 0,0 %			57 448
Industries – 8,4 %				ACTIF NET – 100,0 %			122 926 899
2 238 472 Bombardier Inc., cat. B		10 386 510	10 319 356				
Services financiers – 25,5 %							
256 959 Brookfield Asset Management Inc., cat. A		10 386 283	10 591 850				
322 556 Power Corporation du Canada		10 386 304	10 305 663				
279 051 Financière Sun Life Inc.		10 386 278	10 469 994				
		31 158 865	31 367 507				

* Affectées en garantie de l'exécution des obligations du Fonds au titre du contrat à terme de gré à gré.

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

	Date de règlement	Contrepartie	Nombre nominal de parts	Montant à payer (\$)	Montant à recevoir (\$)	Plus-value (moins-value) (\$)
Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes, série I	21 janv. 2014	TD Global Finance	11 836 564	125 630 198	122 869 451	(2 760 747)

Le Fonds conclut des contrats à terme de gré à gré en vue d'obtenir un rendement semblable à celui qu'il aurait obtenu en investissant directement dans des parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (le « fonds de référence »). Le Fonds a conclu un contrat d'achat et de vente à terme avec TD Global Finance (la « contrepartie »).

La contrepartie a reçu une notation de AA- de Standard & Poor's.

En vertu du contrat à terme de gré à gré, la contrepartie convient de payer au Fonds un montant équivalent au produit du rachat du nombre de parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes précisé dans le contrat en échange du portefeuille d'actions du Fonds.

Afin de permettre au Fonds de payer les distributions mensuelles, les frais d'exploitation ou les autres passifs et d'honorer les demandes de rachat, les dispositions du contrat à terme de gré à gré prévoient que le contrat peut être dénoué en entier ou en partie à tout moment avant sa date de règlement au gré des parties.

APERÇU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Énergie	25,8	24,9
Matières premières	17,9	25,7
Industries	8,4	8,3
Biens de consommation discrétionnaire	–	16,8
Services financiers	25,5	8,2
Services de télécommunications	24,6	8,3
Services publics	–	8,5
Contrats à terme de gré à gré	(2,2)	(0,7)

APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉFÉRENCE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligations fédérales	57,0	61,4
Obligations provinciales	42,6	37,3
Contrats à terme standardisés	0,0	0,0

Toutes les actions sont des actions ordinaires, à moins d'indication contraire.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré (suite)

ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

31 décembre 2013 et 2012

Le Fonds obtient une exposition au rendement de la série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (le « fonds de référence ») au moyen de contrats à terme de gré à gré. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux instruments financiers du fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition du fonds de référence au risque de taux d'intérêt en fonction de la durée à courir jusqu'à l'échéance de son portefeuille d'obligations et de débentures. Le Fonds est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt de manière proportionnelle à ses placements dans le fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt*	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Moins de 1 an	– \$	– \$
De 1 à 3 ans	380 443 397	199 655 550
De 3 à 5 ans	422 186 296	183 436 959
De 5 à 10 ans	487 069 149	834 116 586
Plus de 10 ans	–	–
Total	1 289 698 842 \$	1 217 209 095 \$

* Compte non tenu de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et des actions privilégiées, s'il y a lieu.

Au 31 décembre 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, en supposant que la courbe des taux se soit déplacée parallèlement et que toutes les autres variables soient demeurées constantes, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté de 1 474 460 \$, ce qui représente environ 1,2 % du total de l'actif net (1 606 902 \$ au 31 décembre 2012, soit environ 1,3 % du total de l'actif net). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité. La différence peut être importante.

Risque de crédit (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition indirecte du Fonds aux notations des actions privilégiées, des obligations et des débentures, à l'exclusion de la trésorerie et des instruments du marché monétaire, détenus par le fonds de référence.

31 décembre 2013		31 décembre 2012	
Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA	57,2	57,0	62,2
AA	27,2	27,1	24,6
A	15,6	15,5	13,2
Total	100,0	99,6	100,0
			98,7

Risque de liquidité (note 3)

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des flux de trésorerie et de celles des passifs financiers du Fonds.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Moins de 3 mois	Moins de 3 mois
Créditeurs et charges à payer	22 000 \$	– \$
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	2 760 747	829 570
Total	2 782 747 \$	829 570 \$

Classement selon la hiérarchie des justes valeurs (note 2)

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur respectivement aux 31 décembre 2013 et 2012.

31 décembre 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	125 630 198 \$	– \$	– \$	125 630 198 \$
Contrats à terme de gré à gré – Passif	– (2 760 747)	–	– (2 760 747)	
	125 630 198 \$	(2 760 747)\$	– \$	122 869 451 \$

31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	122 620 517 \$	– \$	– \$	122 620 517 \$
Contrats à terme de gré à gré – Passif	– (829 570)	–	– (829 570)	
	122 620 517 \$	(829 570)\$	– \$	121 790 947 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes closes les 31 décembre 2013 et 2012.

S.E.C. Scotia de revenu canadien

ÉTAT DE L'ACTIF NET

31 décembre

	2013	2012
ACTIF		
Placements à la juste valeur	188 925 275 \$	115 078 950 \$
Trésorerie	61 513	32 614
Revenu de placement à recevoir	68	13
	<u>188 986 856</u>	<u>115 111 577</u>
PASSIF		
Rachats à payer	40 000	—
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	4 137 018	545 634
Actif net	4 177 018	545 634
	<u>184 809 838 \$</u>	<u>114 565 943 \$</u>
ACTIF NET PAR SÉRIE		
Parts de série I	<u>184 809 838 \$</u>	<u>114 565 943 \$</u>
PARTS EN CIRCULATION		
Parts de série I	18 345 196	11 225 079
ACTIF NET PAR PART		
Parts de série I	10,07 \$	10,21 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Périodes closes les 31 décembre

	2013	2012*
ACTIF NET AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	114 565 943 \$	— \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	(2 146 156)	1 148 714
OPÉRATIONS SUR PARTS		
Produit de l'émission		
Parts de série I	99 489 975	113 417 229
Montants versés pour le rachat		
Parts de série I	(27 099 924)	—
	<u>72 390 051</u>	<u>113 417 229</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET		
Parts de série I	70 243 895	114 565 943
ACTIF NET À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Parts de série I	<u>184 809 838 \$</u>	<u>114 565 943 \$</u>

* Le Fonds a été lancé le 18 mai 2012.

ÉTATS DES RÉSULTATS

Périodes closes les 31 décembre

	2013	2012*
REVENU DE PLACEMENT		
Intérêts	592 \$	546 \$
CHARGES		
Taxe de vente harmonisée/taxe sur les produits et services	3 567	935
Honoraires d'audit	12 308	1 009
Honoraires du comité d'examen indépendant	311	86
Droits de dépôt	4 982	317
Frais juridiques	898	252
Charges liées à l'information des porteurs de parts	6 428	617
Frais d'administration et de service liés aux porteurs de parts	23 579	5 441
Frais de découvert	87	—
	<u>52 160</u>	<u>8 657</u>
Charges prises en charge par le gestionnaire	(164)	(323)
	<u>51 996</u>	<u>8 334</u>
Revenu (perte) net de placement	(51 404)	(7 788)
Gain (perte) net réalisé sur les placements vendus	(192 266)	891 405
Frais liés aux contrats à terme de gré à gré	(933 361)	(133 210)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des placements	2 622 259	943 941
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats à terme de gré à gré	(3 591 384)	(545 634)
Gain (perte) net sur les placements et coûts de transactions	(2 094 752)	1 156 502
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités	<u>(2 146 156)\$</u>	<u>1 148 714 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS		
Parts de série I	<u>(2 146 156)\$</u>	<u>1 148 714 \$</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET LIÉE AUX ACTIVITÉS, PAR PART		
Parts de série I	(0,12)\$	0,16 \$

S.E.C. Scotia de revenu canadien (suite)

ÉTAT DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

31 décembre 2013

Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Nombre d'actions	Émetteur	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
ACTIONS* – 102,2 %							
Énergie – 25,5 %							
433 771	Canadian Natural Resources Ltd.	15 446 585	15 589 730	340 158	BCE Inc.	15 446 574	15 647 268
516 608	Cenovus Energy Inc.	15 446 579	15 704 883	329 773	Rogers Communications, Inc., cat. B	15 446 567	15 852 188
423 542	Suncor Énergie Inc.	15 446 577	15 772 704	427 055	TELUS Corporation	15 446 580	15 613 131
		46 339 741	47 067 317			46 339 721	47 112 587
Matières premières – 17,7 %							
855 292	First Quantum Minerals Ltd.	15 446 574	16 370 289	TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS		185 359 075	188 925 275
593 642	Ressources Teck Limitée, cat. B	15 446 565	16 414 201	Contrats à terme de gré à gré – (2,2) %			(4 137 018)
		30 893 139	32 784 490	AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS – 0,0 %			21 581
Industries – 8,3 %							
3 321 877	Bombardier Inc., cat. B	15 446 728	15 313 853	ACTIF NET – 100,0 %			184 809 838
Services financiers – 25,2 %							
382 152	Brookfield Asset Management Inc., cat. A	15 446 584	15 752 305				
480 006	Power Corporation du Canada	15 446 593	15 336 192				
414 673	Financière Sun Life inc.	15 446 569	15 558 531				
		46 339 746	46 647 028				

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

	Date de règlement	Contrepartie	Nombre nominal de parts	Montant à payer (\$)	Montant à recevoir (\$)	Plus-value (moins-value) (\$)
Fonds Scotia de revenu canadien, série I	21 janv. 2014	TD Global Finance	13 915 198	188 925 275	184 788 257	(4 137 018)

Le Fonds conclut des contrats à terme de gré à gré en vue d'obtenir un rendement semblable à celui qu'il aurait obtenu en investissant directement dans des parts de série I du Fonds Scotia de revenu canadien (le « fonds de référence »). Le Fonds a conclu un contrat d'achat et de vente à terme avec TD Global Finance (la « contrepartie »).

La contrepartie a reçu une notation de AA de Standard & Poor's.

En vertu du contrat à terme de gré à gré, la contrepartie convient de payer au Fonds un montant équivalent au produit du rachat du nombre de parts de série I du Fonds Scotia de revenu canadien précisé dans le contrat en échange du portefeuille d'actions du Fonds.

Afin de permettre au Fonds de payer les distributions mensuelles, les frais d'exploitation ou les autres passifs et d'honorer les demandes de rachat, les dispositions du contrat à terme de gré à gré prévoient que le contrat peut être dénoué en entier ou en partie à tout moment avant sa date de règlement au gré des parties.

APERÇU DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Énergie	25,5	24,8
Matières premières	17,7	25,7
Industries	8,3	8,2
Biens de consommation discrétionnaire	–	16,7
Services financiers	25,2	8,2
Services de télécommunications	25,5	8,3
Services publics	–	8,5
Contrats à terme de gré à gré	(2,2)	(0,4)

APERÇU DU PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉFÉRENCE

Catégorie de placements	Pourcentage de l'actif net (%)	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligations fédérales	48,9	35,3
Obligations provinciales	17,6	29,3
Obligations municipales	0,5	1,2
Titres adossés à des créances hypothécaires	3,2	3,4
Obligations de sociétés	29,0	29,8
Contrats à terme standardisés	0,0	0,0

Toutes les actions sont des actions ordinaires, à moins d'indication contraire.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

S.E.C. Scotia de revenu canadien (suite)

ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

31 décembre 2013 et 2012

Le Fonds obtient une exposition au rendement de la série I du Fonds Scotia de revenu canadien (le « fonds de référence ») au moyen de contrats à terme de gré à gré. Par conséquent, le Fonds est exposé aux risques liés aux instruments financiers du fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition du fonds de référence au risque de taux d'intérêt en fonction de la durée à courir jusqu'à l'échéance de son portefeuille d'obligations et de débentures. Le Fonds est indirectement exposé au risque de taux d'intérêt de manière proportionnelle à ses placements dans le fonds de référence.

Risque de taux d'intérêt*	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Moins de 1 an	173 984 901 \$	– \$
De 1 à 3 ans	399 600 311	603 863 598
De 3 à 5 ans	675 625 652	626 735 002
De 5 à 10 ans	3 739 102 006	3 193 313 737
Plus de 10 ans	1 229 361 054	1 495 753 678
Total	6 217 673 924 \$	5 919 666 015 \$

* Compte non tenu de la trésorerie, des instruments du marché monétaire et des actions privilégiées, s'il y a lieu.

Au 31 décembre 2013, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 0,25 %, en supposant que la courbe des taux se soit déplacée parallèlement et que toutes les autres variables soient demeurées constantes, l'actif net aurait respectivement diminué ou augmenté de 3 180 833 \$, ce qui représente environ 1,7 % du total de l'actif net (2 068 957 \$ au 31 décembre 2012, soit environ 1,8 % du total de l'actif net). Dans les faits, les résultats réels peuvent différer de ceux de cette analyse de sensibilité. La différence peut être importante.

Risque de crédit (note 3)

Le tableau suivant présente l'exposition indirecte du Fonds aux notations des actions privilégiées, des obligations et des débentures, à l'exclusion de la trésorerie et des instruments du marché monétaire, détenus par le fonds de référence.

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)	Pourcentage du total des obligations et des débentures (%)	Pourcentage de l'actif net (%)
AAA	55,9	55,5	41,7	41,4
AA	24,0	23,8	36,5	36,1
A	15,7	15,6	17,4	17,2
BBB	4,4	4,3	4,4	4,3
Total	100,0	99,2	100,0	99,0

Risque de liquidité (note 3)

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des flux de trésorerie et de celles des passifs financiers du Fonds.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	Moins de 3 mois	Moins de 3 mois
Créditeurs et charges à payer	40 000 \$	– \$
Moins-value non réalisée des contrats à terme de gré à gré	4 137 018	545 634
Total	4 177 018 \$	545 634 \$

Classement selon la hiérarchie des justes valeurs (note 2)

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur respectivement aux 31 décembre 2013 et 2012.

31 décembre 2013

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	188 925 275 \$	– \$	– \$	188 925 275 \$
Contrats à terme de gré à gré – Passif	–	(4 137 018)	–	(4 137 018)
	188 925 275 \$	(4 137 018)\$	– \$	184 788 257 \$

31 décembre 2012

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	115 078 950 \$	– \$	– \$	115 078 950 \$
Contrats à terme de gré à gré – Passif	–	(545 634)	–	(545 634)
	115 078 950 \$	(545 634)\$	– \$	114 533 316 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes closes les 31 décembre 2013 et 2012.

Notes annexes

Périodes indiquées à la note 1.

1. Établissement des Fonds

La S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, la S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré et la S.E.C. Scotia de revenu canadien (individuellement, le « Fonds », et collectivement, les « Fonds ») sont des sociétés en commandite constituées en Ontario aux termes d'une convention de société en commandite datée du 18 mai 2012.

Dans le présent document, les commanditaires sont appelés porteurs de parts.

Les commandités des Fonds sont les suivants :

Fonds	Commandité
S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	Commandité Scotia d'obligations de sociétés canadiennes inc.
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré	Commandité Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré inc.
S.E.C. Scotia de revenu canadien	Commandité Scotia de revenu canadien inc.

Aux termes de la convention de société en commandite conclue entre le commandité et les commanditaires du Fonds, le commandité a droit à 0,01 % du bénéfice net du Fonds (jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par année) et assume 0,01 % de la perte nette du Fonds.

La date de fin d'exercice des Fonds est le 31 décembre. La date d'établissement de chaque Fonds figure ci-dessous :

S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	18 mai 2012
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré	18 mai 2012
S.E.C. Scotia de revenu canadien	18 mai 2012

L'état du portefeuille de placements de chaque Fonds est au 31 décembre 2013. Les états de l'actif net sont au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net portent sur l'exercice clos le 31 décembre 2013 et la période du 18 mai 2012 au 31 décembre 2012. Dans ce document, on entend par « périodes de référence » les périodes de présentation de l'information financière indiquée ci-dessus.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire et le conseiller en valeur des Fonds. Le 30 septembre 2013, le gestionnaire Gestion d'actifs Scotia S.E.C. a changé de nom pour devenir Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers du Fonds ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du

Canada (« PCGR du Canada »). Les principales méthodes comptables utilisées par le Fonds sont résumées ci-après :

a) Utilisation d'estimations

Pour préparer les présents états financiers selon les PCGR du Canada, le gestionnaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés à la date des états financiers, de même que sur les produits et les charges pour la période de référence. Ces estimations sont fondées sur l'information disponible à la date de publication des états financiers. Les résultats réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

Une estimation clé qui a demandé des jugements complexes ou subjectifs de la part du gestionnaire concerne la détermination de la juste valeur des instruments financiers et des instruments dérivés qui ne sont pas cotés sur un marché actif. En effet, l'utilisation de techniques pour évaluer de tels instruments financiers et instruments dérivés exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché qui existent à la date de clôture. Tout changement à ces hypothèses résultant de changements des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers et des instruments dérivés.

b) Informations sur les instruments financiers

Les informations sur les instruments financiers comprennent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur à trois niveaux qui renseigne sur le caractère observable ou non des données utilisées dans l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers. Les niveaux se définissent comme suit :

- Niveau 1 : La juste valeur repose sur les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Cela comprend les obligations et les débentures dont la juste valeur est fondée sur les prix fixés par plusieurs courtiers, les billets à court terme comptabilisés au coût amorti, les titres de capitaux propres étrangers négociés sur des marchés clôтурant avant 16 h (HE) et les titres qui ne sont pas négociés activement et qui sont considérés comme illiquides.

- Niveau 3 : La juste valeur repose sur au moins une donnée non observable importante qui n'est pas fondée sur des données de marché relatives à des actifs et passifs financiers.

Cette hiérarchie à trois niveaux, les transferts entre les niveaux et le rapprochement des instruments financiers de niveau 3 sont présentés dans la section « Annexes supplémentaires » de chacun des Fonds.

c) Évaluation des placements

La juste valeur des placements à la fin de la période de présentation de l'information financière est déterminée comme suit :

- i) Selon la note d'orientation concernant la comptabilité n° 18, « Sociétés de placement », les placements sont considérés comme étant détenus à des fins de transaction et doivent être comptabilisés à la juste valeur définie au chapitre 3855, INSTRUMENTS FINANCIERS – COMPTABILISATION ET ÉVALUATION du *Manuel de CPA Canada* (le « chapitre 3855 »). Les placements qui sont négociés sur le marché actif d'une bourse reconnue et sur des marchés hors cote sont évalués au cours acheteur pour les placements détenus et au cours vendeur pour les placements vendus à découvert. Les titres pour lesquels aucun cours n'est disponible, ou dont le cours déterminé par le gestionnaire est jugé inexact ou peu fiable, sont évalués de la manière qui, de l'avis du gestionnaire, reflète le plus précisément possible la juste valeur de l'instrument. L'application du chapitre 3855 a une incidence sur l'évaluation de l'actif net d'un fonds de placement et sur les informations à fournir sur ce dernier dans les états financiers (l'« actif net »). Cette méthode comptable n'a cependant pas d'incidence sur la valeur utilisée pour établir le prix quotidien d'achat et de rachat des parts du Fonds (la « valeur liquidative aux fins d'établissement du prix » ou la « valeur liquidative par part »).
- ii) Les actions nord-américaines sont évaluées au dernier cours acheteur ou vendeur pour les positions acheteur et vendeur, respectivement, enregistré à la principale bourse à laquelle elles sont négociées. Les actions qui ne sont pas nord-américaines sont évaluées à la juste valeur fournie par un évaluateur indépendant.
- iii) Les titres à revenu fixe, y compris les obligations et les titres adossés à des créances hypothécaires, sont évalués au cours acheteur actuel coté par les principaux courtiers négociant ces titres.

- iv) Les billets à court terme sont comptabilisés au coût amorti, lequel, de l'avis du gestionnaire, se rapproche de la juste valeur.
- v) Les placements dans les fonds sous-jacents sont évalués selon la valeur liquidative par part fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent à la fin de chaque date d'évaluation.
- vi) Les gains et les pertes réalisés sur les contrats de change à terme résulteraient du dénouement d'une position à la date de règlement. Le gain (perte) net réalisé est présenté comme « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » à l'état des résultats. La valeur des contrats de change à terme ouverts est calculée d'après le gain ou la perte qui serait constaté si la position se dénouait à la date d'évaluation. Le gain ou la perte non réalisée de la période figure à l'état des résultats au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats de change à terme ».
- vii) Les actifs et les passifs financiers autres que les placements sont évalués au coût ou au coût amorti. Ces instruments étant de nature à court terme, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.
- viii) La juste valeur des placements en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change établi en vigueur à 16 h, chaque jour de bourse de la Bourse de Toronto (la « date d'évaluation »). La juste valeur des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change établi à midi à chaque date d'évaluation. En vertu de la politique d'évaluation des Fonds, lorsque les taux de change établis à 16 h diffèrent considérablement de ceux en vigueur à midi pour une date d'évaluation donnée, la juste valeur des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis à 16 h pour cette date d'évaluation.

d) Opérations sur titres et comptabilisation du revenu

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date à laquelle elles ont lieu. Les coûts de transactions directement attribuables à l'acquisition ou à la cession d'un placement sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transactions », à l'état des résultats. Les frais de placement d'un titre correspondent au montant versé et sont établis au coût moyen, compte non tenu des coûts de transactions.

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende et le revenu d'intérêts est constaté selon la

méthode de la comptabilité d'exercice. Les gains et les pertes réalisés à la vente de titres de créance à court terme sont comptabilisés comme un rajustement du revenu d'intérêts.

e) Contrats à terme de gré à gré

Dans le cadre de leur stratégie de placement, les Fonds peuvent conclure des contrats à terme de gré à gré afin d'obtenir une exposition au rendement d'un fonds spécifique (le « fonds de référence »). En vertu des dispositions d'un contrat à terme de gré à gré, les Fonds conviennent d'acheter ou de vendre un panier de titres de capitaux propres canadiens à l'échéance du contrat à terme (ou peuvent régler avant terme tout ou partie afin de financer les rachats) à un prix fixé par rapport à la valeur liquidative du fonds de référence, déduction faite des frais liés au contrat et des frais de couverture. Dans le cas de certains événements de résiliation anticipée, les Fonds pourraient devoir assumer les coûts définis de la contrepartie, y compris les coûts relatifs à l'impossibilité pour elle de recourir à une couverture. Les titres de capitaux propres canadiens ou d'autres titres acceptables pour la contrepartie lui sont affectés en garantie des obligations du Fonds au titre du contrat à terme. Les Fonds peuvent effectuer des opérations de prêts de titres de capitaux propres canadiens.

La valeur de ces contrats est calculée d'après la perte ou le gain qui serait constaté si la position se dénouait à chaque date d'évaluation. Le gain ou la perte non réalisée figure à l'état des résultats au poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des contrats à terme de gré à gré ». Lorsque les contrats sont dénoués, les gains (ou les pertes) nets réalisés sont présentés à l'état des résultats au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements vendus ».

f) Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis en dollars canadiens comme suit :

- i) La juste valeur des placements, les contrats de change à terme et au comptant, ainsi que les autres actifs et passifs sont convertis aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation.
- ii) L'achat et la vente de placements et le revenu de placements sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains (pertes) de change réalisés à l'achat et à la vente de devises sont portés dans « Gain (perte) net de change réalisé » à l'état des résultats.

g) Prêts de titres

Certains Fonds peuvent effectuer des prêts de titres. Ces opérations consistent pour un fonds à prêter des titres moyennant une garantie et contre la promesse de l'emprunteur de lui restituer ces titres à une date future. Le revenu tiré de ces prêts de titres est constaté à l'état des résultats à titre de revenu tiré d'opérations de prêt de titres. La juste valeur des titres prêtés et de la garantie détenue est calculée chaque jour. Les arrangements de prêts de titres peuvent être résiliés en tout temps par l'emprunteur, l'agent de prêt de titres ou le Fonds.

h) Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités, par part » est présenté à l'état des résultats et représente, pour chaque série de parts, l'augmentation ou la diminution de l'actif net liée aux activités pour la période attribuable à chaque série divisée par le nombre moyen de parts en circulation de la série correspondante de la période.

i) Trésorerie

La trésorerie est composée de dépôts en espèces et est comptabilisée à la juste valeur.

3. Risques liés aux instruments financiers

De par la nature de ses activités, chaque Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité. La méthode de placement de chaque Fonds prévoit la surveillance du portefeuille afin d'assurer sa conformité aux directives de placement. Le gestionnaire cherche à réduire au minimum les effets négatifs potentiels des risques sur le rendement de chaque Fonds en employant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et expérimentés qui effectuent un suivi régulier des titres de chaque Fonds et de l'évolution des marchés des capitaux. Les risques sont évalués d'après une méthode qui tient compte de l'incidence attendue des changements raisonnablement possibles des facteurs de risque pertinents sur les résultats et l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds.

Certains Fonds obtiennent une exposition aux rendements d'un fonds de référence au moyen de contrats à terme de gré à gré. Ces Fonds se trouvent indirectement exposés au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité si les fonds de référence investissent dans des instruments financiers qui sont exposés à ces risques.

L'exposition d'un Fonds au risque de marché, au risque de crédit et au risque de liquidité, le cas échéant, est décrite dans la section « Annexes supplémentaires » de chacun des Fonds. Lorsque l'exposition à un risque particulier n'est pas présentée, c'est que le gestionnaire estime que l'incidence possible de ce risque est négligeable.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les fluctuations de taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers portant intérêt. Chaque Fonds est principalement exposé au risque de taux d'intérêt par ses placements dans des titres de créance (comme les obligations et les débentures) et dans des instruments dérivés liés aux taux d'intérêt, le cas échéant. Les placements à court terme et autres actifs et passifs sont, de nature, à court terme ou ne portent pas intérêt et ils ne sont pas soumis à un risque de taux d'intérêt important découlant des fluctuations de taux d'intérêt en vigueur.

ii) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la valeur des placements étrangers, libellés en dollars américains, varie en raison des fluctuations du taux de change des devises par rapport à la monnaie fonctionnelle du Fonds, qui est généralement le dollar canadien. Les autres actifs financiers (qui comprennent les dividendes et intérêts à recevoir et les montants à recevoir pour les placements vendus) et les passifs financiers libellés en devises n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Chaque Fonds peut conclure des contrats de change à terme ou des contrats à terme standardisés sur devises à des fins de couverture pour réduire son exposition au risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers d'un Fonds fluctue en raison des variations de prix du marché (autres que les variations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix touche surtout les titres de capitaux propres et les produits de base. Le niveau de risque maximum découlant de ces instruments financiers équivaut à leur juste valeur, sauf pour les options et les contrats à terme standardisés vendus, pour lesquels les pertes éventuelles sont illimitées.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a envers un Fonds. Un Fonds s'expose à un important risque de crédit lorsqu'il investit dans des instruments de créance. La juste valeur des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, correspond au risque de crédit maximal du Fonds. Les contreparties aux contrats à terme standardisés sur devises et aux contrats de change à terme peuvent également représenter un risque de crédit. Le risque de défaillance est jugé minimal, car les titres vendus ne sont livrés qu'après réception du paiement par le courtier. Les achats sont payés seulement une fois que le courtier a reçu les titres.

Les Fonds peuvent conclure des contrats à terme de gré à gré avec une ou plusieurs contreparties aux termes desquels la contrepartie est tenue de vendre ou d'acheter au Fonds concerné des titres de capitaux propres canadiens. En concluant un contrat à terme de gré à gré, les Fonds s'exposent au risque de crédit de la contrepartie, qui est déterminé selon la valeur liquidative des titres détenus par le fonds de référence pertinent. Les Fonds ne peuvent exercer de recours, ni n'ont aucun droit sur l'actif des fonds de référence. Une contrepartie n'est aucunement responsable du rendement du fonds de référence. Les titres ne représentent pas une participation dans le fonds de référence, la contrepartie ou une société apparentée ni une obligation de leur part. Il se peut que la contrepartie à un contrat à terme de gré à gré ne s'acquitte pas de ses obligations et les droits du Fonds concerné peuvent être limités à ceux d'un créancier de la contrepartie.

Un Fonds peut prêter des titres à des contreparties, c'est-à-dire qu'il peut les échanger temporairement, à titre de garantie, moyennant l'engagement de la contrepartie de restituer les mêmes titres à une date ultérieure. Le risque de crédit lié à ces opérations est jugé minimal, car la notation de toutes les contreparties est approuvée, et la valeur de marché de la trésorerie ou des titres détenus à titre de garantie doit correspondre à au moins 104 % de la juste valeur des titres prêtés à la fin de chaque jour de bourse.

c) Risque de liquidité

L'exposition d'un Fonds au risque de liquidité découle principalement des rachats quotidiens au comptant de parts. Les Fonds investissent principalement dans des titres négociés sur des marchés actifs qui peuvent facilement être vendus. De plus, chaque Fonds vise à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir une certaine liquidité. De temps à autre, un Fonds peut être partie à un contrat dérivé hors cote ou investir dans des titres qui ne sont pas négociés sur un

marché actif et peuvent être illiquides. Les titres illiquides sont indiqués à l'état du portefeuille de placements de chaque Fonds.

4. Capitaux propres

Les parts émises et en circulation représentent les capitaux propres de chaque Fonds. Chaque Fonds peut émettre un nombre illimité de parts. Chaque part est rachetable au gré du porteur conformément à la convention de société en commandite et est de même rang que toutes les autres parts du Fonds. En outre, elle donne au porteur le droit de recevoir une quote-part indivise de la valeur liquidative du Fonds. Le capital des Fonds est géré conformément aux objectifs de placement, aux politiques et aux restrictions de

Le tableau suivant présente le nombre de parts émises, réinvesties et rachetées au cours des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

Fonds	2013			2012		
	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées	Parts émises	Parts réinvesties	Parts rachetées
S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes						
Parts de série I	5 745 298	–	4 460 362	8 849 892	–	–
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré						
Parts de série I	5 647 148	–	5 516 305	12 095 055	–	–
S.E.C. Scotia de revenu canadien						
Parts de série I	9 829 817	–	2 709 700	11 225 079	–	–

5. Charges

Le gestionnaire ne peut facturer des frais de gestion à l'égard des parts de série I des Fonds. Les frais de gestion sont négociés et payés directement au gestionnaire par les porteurs de parts.

Chaque Fonds acquitte toutes les charges liées à ses activités. Chaque série d'un Fonds se voit affecter ses propres frais et sa quote-part des frais du Fonds qui sont communs à toutes les séries. Les frais d'exploitation peuvent comprendre des frais juridiques et d'autres frais engagés pour se conformer aux politiques et aux exigences légales et réglementaires, des honoraires d'audit, des droits de garde, des taxes, des commissions de courtage, des frais de communication de l'information aux porteurs de parts et d'autres frais d'administration. Parmi les autres frais d'administration, notons les dépenses internes engagées et payées par le gestionnaire pour l'exploitation quotidienne des Fonds. Les frais d'administration versés au gestionnaire pour les périodes closes les 31 décembre 2013 et 2012 s'établissent comme suit :

Fonds	31 décembre	31 décembre
	2013	2012
S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes	9 708 \$	2 219 \$
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré	11 098	2 111
S.E.C. Scotia de revenu canadien	13 863	3 206

chaque Fonds, qui sont énoncés dans les prospectus des Fonds. Les Fonds ne sont soumis à aucune restriction ni à aucune exigence particulière en matière de capital en ce qui concerne les souscriptions ou les rachats de parts, si ce n'est les restrictions minimales de souscription.

Les parts de chaque série des Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative aux fins d'établissement du prix par part de chaque série, laquelle est déterminée à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative aux fins d'établissement du prix par part est calculée en divisant la valeur liquidative du Fonds par le nombre total de parts en circulation de chaque série.

Le gestionnaire peut, à son gré, prendre en charge les frais d'exploitation que devraient autrement payer certaines séries. Les frais pris en charge sont présentés à l'état des résultats. Le gestionnaire peut cesser d'assumer ces frais en tout temps.

Le Fonds paie à la contrepartie du contrat à terme des frais de 0,35 % du notionnel du contrat. Le Fonds paie également des frais de couverture qui comprennent les frais d'emprunt et les frais de garantie. Les frais de contrat à terme de gré à gré et les frais de couverture sont calculés et payables chaque mois à terme échu et comptabilisés au poste « Frais liés aux contrats à terme de gré à gré » dans l'état des résultats.

6. Commissions de courtage de clients

Aucune commission de courtage n'a été payée et aucun rabais de courtage sur titres gérés n'a été accordé sur les opérations du portefeuille au cours de la période.

7. Opérations entre apparentés

- Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de la Banque Scotia et un apparenté du Fonds. Aux termes de la convention de gestion cadre, le gestionnaire ne peut facturer des frais de gestion aux Fonds à l'égard de leurs parts de série I. De son côté, la Banque Scotia est le dépositaire des Fonds et reçoit

des honoraires pour ses services à titre de dépositaire et ses services connexes. Les montants des droits de garde sont présentés dans un poste distinct de l'état des résultats.

- b) Le gestionnaire peut effectuer des opérations et conclure des ententes de services avec ses sociétés affiliées. Scotia Capitaux Inc. peut participer à l'achat et à la vente de titres des portefeuilles et de contrats de change à terme.
- c) Le gestionnaire a reçu l'autorisation du comité d'examen indépendant d'investir la trésorerie au jour le jour des Fonds auprès de Banque Scotia. Les intérêts ainsi gagnés sont inscrits au poste « Intérêts » de la section « Revenu de placement » des états des résultats.

8. Impôts sur le revenu

Aucune charge d'impôts n'a été comptabilisée dans les présents états financiers, car les gains ou les pertes d'un Fonds sont imputés aux commanditaires et au commandité, qui doivent assumer les impôts sur le revenu applicables.

Mesures fiscales concernant les opérations de requalification

Les propositions visant à modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») contenues dans le budget fédéral publié le 21 mars 2013 comprenaient une mesure fiscale destinée à contrer les opérations de requalification. Les règles transitoires relatives à cette mesure fiscale ont figuré dans l'Avis de motion de voies et moyens du 18 octobre 2013 qui faisait partie du projet de loi C-4 voté par le Parlement le 12 décembre 2013. En vertu des règles sur les opérations de requalification, les gains réalisés à la vente de titres canadiens par les Fonds au moyen d'un contrat à terme sur dérivé ou d'une série de contrats d'une durée de plus de 180 jours, seront traités comme un revenu ordinaire plutôt que comme un gain en capital. Les règles sur les opérations de requalification prévoient également le maintien des droits acquis, jusqu'à la fin de 2014, pour les contrats à terme sur dérivés à court terme faisant l'objet d'un « rollover » conclus avant le 21 mars 2013 et à condition que l'importance de ces contrats ne s'accroissent pas au-delà de certaines limites. À la fin de la période de maintien des droits acquis, les gains tirés des opérations de requalification ne seront plus traités comme des gains en capital, mais comme un revenu ordinaire.

La direction continue de surveiller l'activité du Fonds concernant ses contrats à terme sur dérivés faisant l'objet de rollover pour s'assurer que toutes les conditions de maintien des droits acquis sont respectées. En outre, afin de rester dans les limites susmentionnées, le Fonds réduit

la valeur nominale de ses contrats sur dérivés finançant les rachats du Fonds et n'augmente pas cette valeur nominale du fait de nouvelles souscriptions. Le Fonds a l'intention de dénouer tous ses contrats à terme de gré à gré sur dérivés à court terme avant décembre 2014.

9. Modifications comptables futures

Le 12 décembre 2011, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada a de nouveau reporté le passage obligatoire aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») des sociétés d'investissement aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. En conséquence, le Fonds adoptera les IFRS à compter du 1^{er} juillet 2014 et publiera ses premiers états financiers en IFRS pour le semestre clos le 30 juin 2014. Les états financiers semestriels au 30 juin 2014 et les états financiers annuels au 31 décembre 2014 comprendront un état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 (la « date de transition ») et des informations financières préparées selon les IFRS.

De plus, le 12 mai 2011, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui définit la juste valeur, établit un cadre IFRS unique pour l'évaluation de la juste valeur et prescrit les informations à fournir concernant l'évaluation de la juste valeur. Cette norme ne s'applique que lorsque d'autres IFRS exigent ou permettent l'évaluation à la juste valeur. Si un actif ou un passif évalué à la juste valeur a un cours acheteur et un cours vendeur, l'évaluation doit correspondre au prix compris dans l'intervalle cours acheteur-cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Elle permet le recours à la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur ou à d'autres méthodes d'établissement des prix utilisées par les intervenants du marché comme moyen pratique d'évaluation de la juste valeur à l'intérieur de l'intervalle cours acheteur-cours vendeur. L'écart entre la valeur liquidative par part et l'actif net par part selon les PCGR en vigueur au Canada pourrait ainsi disparaître.

En outre, en octobre 2012, l'IASB a publié « Entités d'investissement » (modifications d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, d'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, et d'IAS 27, *États financiers individuels*), qui définit la notion d'entité d'investissement et établit une exception au principe de consolidation. Une entité d'investissement sera ainsi tenue d'évaluer la plupart de ses placements dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces modifications introduisent également de nouvelles obligations d'information pour les entités d'investissement, qui devront les appliquer pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Le gestionnaire a élaboré un

plan visant à respecter la date de passage des PCGR du Canada aux IFRS fixée par le CNC. Les principaux éléments du plan comprennent la détermination des différences entre les méthodes comptables actuellement utilisées par le Fonds et celles qu'il prévoit appliquer dans le cadre des IFRS, ainsi que toute méthode comptable et tout choix d'application et leur incidence, le cas échéant, sur l'actif net ou la valeur liquidative du Fonds.

Selon l'analyse effectuée par le gestionnaire à ce jour, le passage aux IFRS n'aura vraisemblablement pas une incidence importante sur la valeur liquidative par part des séries du Fonds. Les principales modifications qui découlent de l'adoption des IFRS toucheront l'évaluation de la juste valeur, la présentation d'un état des flux de trésorerie, le classement de l'actif net représentant les capitaux propres et la présentation d'informations supplémentaires par voie de notes. La conclusion actuelle du gestionnaire pourrait toutefois changer advenant la publication de nouvelles normes ou de nouvelles interprétations des normes existantes. L'application des IFRS par le Fonds ne devrait pas nécessiter d'ajustement de l'actif net d'ouverture au 1^{er} janvier 2013 et au 31 décembre 2013.

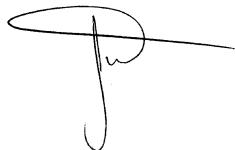
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints des Fonds (indiqués à la note 1) ont été dressés par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») des Fonds, et ont été approuvés par le conseil d'administration des commandités des Fonds (déscrits à la note 1) et par le conseil d'administration de Commandité Gestion d'actifs 1832 Inc., en tant que commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C. Le conseil d'administration des commandités des Fonds et le conseil d'administration de Commandité Gestion d'actifs 1832 Inc., à titre de commandité et au nom de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., sont responsables des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Le gestionnaire a établi des procédures appropriées pour assurer la pertinence et la fiabilité de l'information financière publiée. Les états financiers susmentionnés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par le gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note annexe 2 des états financiers.

Il incombe au comité des finances du conseil d'administration de Commandité Gestion d'actifs 1832 Inc. d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du Fonds et de recommander leur approbation au conseil d'administration des commandités des Fonds et au conseil d'administration de Commandité Gestion d'actifs 1832 Inc. ainsi que de rencontrer les membres de la direction et les auditeurs internes et externes pour discuter des contrôles internes portant sur le processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des problèmes liés à la présentation de l'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe des Fonds, nommé par les porteurs de parts. L'auditeur des Fonds a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir donner aux porteurs de parts son opinion sur ces états financiers. Son rapport figure à la page ci-après.



Jordy Chilcott
Coprésident
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.



John Pereira
Chef des finances
Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Le 6 mars 2014

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux associés de
S.E.C. Scotia d'obligations de sociétés canadiennes
S.E.C. Scotia d'obligations gouvernementales à rendement modéré
S.E.C. Scotia de revenu canadien
(collectivement, les Fonds)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds, qui comprennent l'état du portefeuille de placements au 31 décembre 2013 et les états de l'actif net, des résultats et de l'évolution de l'actif net aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des Fonds, sur la base de chacun de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de chacun de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers de chacun des Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des Fonds, des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net aux dates et pour les périodes indiquées à la note 1, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers LLP, s.e.n.c.r.e.

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)
Le 6 mars 2014